

« Et le Poète aussi est avec nous,
sur la chaussée des hommes
de son temps.

Allant le train de notre temps,
allant le train de ce grand vent.

Son occupation parmi nous :
mise en clair des messages.
Et la réponse en lui donnée par
illumination du cœur ».

St John Perse



Connectez vous sur notre page facebook



ACAPEL

Association Culture Arts et
Paix pour les Enfants du Liban

3 place Paul Verlaine à BOULOGNE (92100) France

00 33 (0) 6 07 60 66 50

contact@acapel.org

www.acapel.org



parmi ces actions Acapel favorise, en lien avec les correspondants et partenaires locaux :

- **L'aide financière** aux écoles et aux projets choisis
- **Le parrainage** soit individuel, soit de classes ou de projets culturels spécifiques.
- **L'éveil** musical et artistique
- **la mise en relation** d'écoles françaises et d'écoles locales
- **L'apport de moyens** matériels ou de supports éducatifs divers (matériel et logiciels informatiques, livres, disques, vidéocassettes etc), s'inscrivant notamment en partenariat avec l'action en faveur de la francophonie, dans le respect de chaque culture.
- **L'animation**, la diffusion d'informations sur l'activité poursuivie. Les projets soutenus sont toujours définis en accord avec les interlocuteurs locaux présents sur place. Les comptes sont soumis chaque année à vérification et approbation conformément aux statuts.

Les principaux programmes sont mis en œuvre en partenariat les sept écoles dans lesquelles sont parrainés des enfants

[3 écoles situées dans la banlieue de Beyrouth, les autres à Jounieh, Ajajltoun, Maad et Joun cette dernière à l'Est de Saïda]

Ces programmes consistent aujourd'hui :

- à apporter une aide financière directe auprès de ces écoles pour permettre la prise en charge d'enfants venant de familles les plus démunies,
- à assurer un suivi direct de chaque enfant avec un lien épistolaire avec les parrain/marraine dans le cas de parrainage individualisé. Pour un enfant en cycle primaire ou secondaire, Acapel apporte une participation aux frais de scolarité de €400 par enfant et par année scolaire,
- à apporter un parrainage musical individualisé auprès d'enfants présentant des aptitudes et motivations particulières,
- à poursuivre le programme des ateliers arts et culture en offrant l'animation d'activités auprès des enfants (dessin, peinture, création d'un carnet de voyage, musique, photo, chant,...)
- à soutenir des projets culturels et éducatifs (création de bibliothèques, apport de livres francophones, de matériel informatique),
- et d'une manière générale à favoriser toutes créations de liens permettant aux écoles et aux enfants de développer les actions de solidarité et de soutien au bénéfice de ces enfants, notamment en devenant eux-mêmes acteurs engagés dans ces actions.

Si vous désirez soutenir l'action d'Acapel Il Vous est possible d'adresser votre participation, vos idées, votre aide à cette adresse ci-dessous. Toute participation donne lieu à délivrance d'un reçu et ouvre droit à déduction fiscale à concurrence de 66% du montant du don dans la limite de 20% du montant des ressources

Des précisions peuvent être obtenues en prenant contact au siège de l'association ACAPEL:
 3 place Paul Verlaine à BOULOGNE (92100) France
 00 33 (0) 6 07 60 66 50
 contact@acapel.org
 www.acapel.org

L'action d'Acapel s'inscrit dans le cadre des objectifs fixés par la convention internationale des **Droits de l'Enfant** de 1989, Rappelant que « dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Nations Unies ont proclamé que l'enfance a droit à une aide et à une assistance spéciales »

reconnaissant que « l'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, doit grandir dans le milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension, et « qu'il importe de préparer pleinement l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société, et de l'élever dans l'esprit des idéaux proclamés dans la Charte des Nations Unies, et en particulier dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité » (extrait du Préambule de la CIDE) L'accès aux études, l'accompagnement de la scolarité, l'accès à l'art et à toutes les formes de la culture sont les objectifs premiers de l'action d'Acapel, pour apporter sa contribution à la construction de la dignité des enfants les plus défavorisés.

Association de parrainage d'études & de projets éducatifs et culturels (Déclarée sous le n° 1201370° JO du 29 septembre 2001) Siège : 3 place Paul Verlaine 92100 BOULOGNE (France) * Acapel, Association Culture, Arts & Paix pour les Enfants du Liban, a pour objet le parrainage d'études & de projets éducatifs et culturels. L'objet de l'association (Article 4 des statuts) est d'apporter une contribution à l'éducation d'enfants défavorisés du proche Orient, notamment du Liban, en permettant par différentes actions de faciliter l'accès de tous aux études, et d'une manière générale à la culture et à toutes les formes d'Art.

